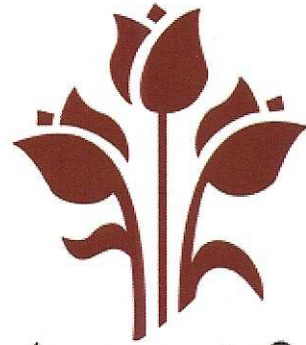




Arthon en Retz 44



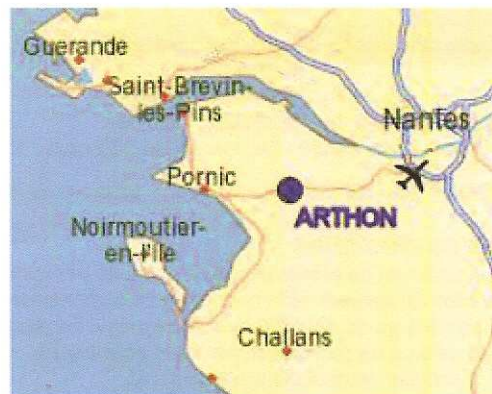
Rando du Printemps

Dimanche 9 Mars 2014

Randonnée pédestre

Circuits à allure libre

Départs : Salle Omnisports
7h : 30 km
8h : 20 km
8h30 - 9h : 10 km



FFRandonnée 
les chemins, une richesse partagée
Comité départemental
Loire-Atlantique

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler



| Nom | Prénom | Age | Club | 30 km | 20 km | 10 km | Montant |
|-----|--------|-----|------|-------|-------|-------|---------|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs

Je soussigné Nom Prénom, représentant légal, autorise mon fils/ma fille

Nom : Prénom : à participer à la randonnée organisée par l'Etoile du Randonneur le 8 mars 2014 et certifie qu'il ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de la randonnée pédestre. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

J'autorise l'association Etoile du Randonneur à faire hospitaliser mon fils/ma fille en cas de nécessité et autorise le centre hospitalier le plus proche à pratiquer sur celui-ci ou celle-ci une anesthésie générale en vue d'une éventuelle intervention.

Signature :

INSCRIPTIONS

Bulletin d'inscription et chèque à l'ordre de l'Etoile du Randonneur à renvoyer à :
Marie-France Corbé, 66, rue de l'Eglise 44320 Arthon en Retz tél : 02 40 21 27 78 Mail : didgise@free.fr

ACCUEIL

Salle Omnisports à partir de 6 heures 30

30 km : départ 7h, Inscription : 5 Euros
20 km : départ 8h, Inscription : 5 Euros
10 km : départ 8h30 - 9h, Inscription : 3 Euros

Gratuit pour les moins de 10 ans, + 1 Euro pour inscription sur place

INFOS PRATIQUES

Le parcours ne présente pas de difficulté particulière, chacun marche à son rythme.
Veillez au respect de la nature, de l'environnement et du Code de la Route.
Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte (cf autorisation parentale).
Attention à ne pas surestimer leurs possibilités.
L'inscription vaut déclaration de santé.
L'Etoile du Randonneur est adhérente F.F.R.P.

CAS DE FORCE MAJEURE

Si la randonnée devait être annulée pour cas de force majeure ou pour tout motif indépendant des organisateurs, aucun remboursement ne pourrait être effectué.

Ne pas jeter sur la voie publique